



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2018 -21		
Commission territoriale Ouest 24 /05/18 Présidence : D. Bécu	Objet : Projet de restauration d'une annexe hydraulique sur la RNR des Trous de Leu (51-Marne)	Vote : Favorable <i>par le conseil plénier</i>

Contexte

Dans le cadre du programme de travaux du Syndicat mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (SIABAVE), des travaux de restauration et de gestion d'annexes hydrauliques sur plusieurs secteurs de la Vesle ont été envisagés avec la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER). Le marais des Fouailles, situé au sein du site Natura 2000 « *Marais de la Vesle en amont de Reims* » a été identifié parmi les secteurs à restaurer. Au sein de ce marais, le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne, animateur du site Natura 2000, a proposé de restaurer une mare à enjeu écologique localisée dans la partie du marais des Fouailles classée en RNR (RNR des Trous de Leu). La modification de l'état de la RNR nécessite un avis du CSRPN.

L'objet de la demande de travaux sur la RNR des Trous de Leu par la SIABAVE et la CATER est de :

- rétablir la connectivité de la mare et du fossé avec le cours d'eau affluent de la Vesle,
- à long terme, développer la biodiversité de la végétation aquatique des substrats tourbeux par ouverture du milieu.

Les travaux envisagés sont :

- sur les rives ouest de la mare et est du fossé : abattage manuel de pins noirs, noisetiers ;
- arrachage d'un saule dans le lit,
- ouverture du chablis au niveau du fossé,
- mise en place d'une souche dans le fossé.

Les travaux seront conduits de la façon suivante :

- pas d'engin aux abords de la mare, le câblage se fera depuis la prairie humide,
- période proposée pour les travaux : entre le 15/08 et 31/10/2018.

Questions au CSRPN

Les travaux projetés peuvent-ils impacter la conservation des habitats et espèces patrimoniales sur la RNR des Trous de Leu. Sont ils en cohérence avec les objectifs identifiés dans le plan de gestion ?

Supports de réflexion

- RNR des Trous de Leu, CENCA, Projet de restauration d'une annexe hydraulique sur la RNR Marais des trous de Leu, 10p.

- BILLOD M., WENDLING J. , SAVART E. , Plan de gestion 2017-2027 RNR Marais des Trous de Leu, 159p.
- Rapport de Franck DARGENT, membre du CSRPN

Analyse

Le projet de la SIABAVE et de la CATER s'inscrit dans un objectif d'augmentation de la biodiversité des plans d'eau sur substrats tourbeux. Ce dernier s'inscrit bien dans le plan de gestion de la RNR Marais des Trous de Leu (OLT IV : Développer la biodiversité de la végétation aquatique des substrats tourbeux et noté comme prioritaire dans le programme d'action). Il est cependant à déplorer l'absence de diagnostic initial (floristique, faunistique et habitat) compromettant le suivi scientifique de cette action de gestion. De plus la mare n'est pas cartographiée dans le plan de gestion.

La période proposée pour les travaux entre le 15/08 et 31/10/2018 est en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune et des amphibiens, mais il faudra prêter attention à la présence potentielle de la Grande douve (*Ranunculus lingua*) qui est signalée au sud de la RNR, ainsi qu'aux peuplements de Potamot coloré (*Potamogeton coloratus*).

Le travail manuel (abattage à la tronçonneuse) ou avec engin (si besoin de câblage, il se fera depuis la prairie humide) sont en adéquation avec la gestion de la RNR. L'utilisation d'huile de chaîne végétale, le remplissage des réservoirs du matériel thermique à une centaine de mètres du site (prairie humide où sera stationné le véhicule) sont préconisés.

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un **avis favorable** aux travaux d'ouverture de la mare et du fossé sur la RNR des Trous de Leu, considérant qu'ils sont en adéquation avec les objectifs de développer la biodiversité de la végétation aquatique des substrats tourbeux, et favorables à *Potamogetum coloratus* ainsi qu'à la connectivité hydraulique propice à la reproduction du Brochet (*Esox lucius*).

Recommandations

- Le CSRPN est en accord avec les recommandations de la DDT et du CENCA, respectivement :
 - l'utilisation d'huile de chaîne végétale,
 - le remplissage des réservoirs du matériel thermique éloigné des points d'eau (au niveau de la prairie, à l'endroit où sera stationné le véhicule).
- Le CSRPN ajoute les recommandations suivantes :
 - la réalisation d'un diagnostic initial sur le territoire traité : faune, flore et habitat,
 - de supprimer ou d'ouvrir uniquement les chablis compromettant la continuité hydraulique,
 - de supprimer tous les pins noirs de la zone traitée : les individus épargnés favoriseraient la recolonisation de la station.
- Le CSRPN n'est pas favorable à la mise en place d'une souche dans le lit du fossé.

Fait à Metz, le 18-7-2018



Le président du CSRPN
Serge Muller